

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

6 - CESSION DE LA PROPRIETE 1 RUE RENE LUCIEN (PARCELLE AS 257)

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA rappelle que la Commune a décidé de mettre en vente une partie de ses biens immobiliers n'ayant plus à ce jour d'utilité dans l'exercice de ses missions de service public, et notamment la maison sise 1 rue René Lucien (parcelle AS 257), d'une superficie de 559 m².

Cette propriété avait été acquise par la commune dans le cadre de la réalisation du rond-point de l'avenue Georges Messier.

Elle fut, depuis, régulièrement louée et est inoccupée depuis septembre 2016.

Par avis en date du 12 juin 2017, le service des Domaines a évalué la propriété à 61 500 €.

Dans un courrier du 9 mai 2017, par l'intermédiaire de l'agence Oloron Immobilier & finance, Madame Sandrine PONS-LANGLOT, a proposé une offre d'achat d'un montant de 48 000 €, net vendeur.

Madame PONS-LANGLOT a fait valoir dans son offre le fait que de nombreux travaux sont à prévoir (réfection totale de l'installation électrique, reprise des murs, rénovation de la salle de bains, changement des fenêtres et des volets défectueux) pour un montant estimatif de près de 30 000 €. En effet, la Commune n'a pas procédé aux investissements qui s'avèrent à ce jour nécessaires.

Considérant que la Commune entend réduire son parc immobilier n'ayant pas d'utilité pour l'exercice de ses missions de service public,

Considérant que la maison nécessite d'être rénovée,

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de la propriété sise 1 rue René Lucien à Madame PONS-LANGLOT pour la somme de 48 000 €, net vendeur.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre** ((M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **DECIDE** de céder la propriété sise 1 rue René Lucien (parcelle AS 257) à Madame PONS-LANGLOT pour la somme de 48 000 €, net vendeur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,

- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par les acquéreurs.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 septembre 2017.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

AFFICHE LE 06/10/2017



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017